

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 6 août 2025

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Alcide Ponga, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 6 août, a :

- arrêté **deux** projets de loi du pays ;
- arrêté **un** projet de délibération du Congrès ;
- adopté **huit** arrêtés ;
- examiné **dix** dossiers d'étrangers ;
- émis **un** avis.

Projet de loi du pays

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de loi du pays portant création du code de la consommation de la Nouvelle-Calédonie (partie législative) et aggravant les sanctions en cas de vente ou prestation de services « à la boule de neige ».

➤ *Voir le communiqué de presse détaillé « Pour une meilleure protection des consommateurs calédoniens contre les pratiques commerciales illicites ».*

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de loi du pays portant diverses dispositions en matière économique et douanière.

➤ *Voir le communiqué de presse détaillé « 629 millions de francs d'aide au pouvoir d'achat ».*

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 467 du 18 mars 2009 créant un établissement public administratif dénommé « Fonds nickel ». Cette délibération étend les missions du Fonds nickel en lui permettant de

postuler comme opérateur de compensation écologique, afin qu'il puisse solliciter un agrément de la province Sud.

La compensation écologique vise à compenser les effets résiduels d'un projet qui n'auraient pas pu être évités ou réduits, en amont. Il s'agit d'actions supplémentaires à la remise en état d'un lieu, dont le gain écologique mesurable contrebalance, voire dépasse, la perte nette de biodiversité générée par le projet. Ces compensations peuvent par exemple être :

- des travaux de restauration de milieux ou d'espèces (réintroductions d'espèces, confortements de populations) ;
- des opérations de gestion (conservatoire et/ou restauratoire) ;
- des processus immatériels (ex : formation ou sensibilisation des usagers ou gestionnaires des sites) ;
- des opérations de protection (ex : création d'une réserve naturelle) ;
- l'installation ou la modernisation d'une station d'épuration aux normes européennes.

En Nouvelle-Calédonie, le code de l'environnement de la province Sud exige cette compensation.

Jusqu'ici, le Fonds nickel se limitait à de la réhabilitation, c'est-à-dire la lutte contre l'érosion, le remodelage des terres et la plantation de plantes composé d'espèces dites pionnières. Il n'opère que sur les massifs miniers, où doivent justement être mises en œuvre les mesures compensatoires dues par les sociétés minières au titre de leurs défrichements. Ainsi, si elle requiert des compétences spécifiques, la compensation écologique concerne néanmoins ces mêmes milieux et reste dans son principe une mesure complémentaire de celles mises en œuvre par le Fonds Nickel sur les anciennes mines.

L'objectif de cette extension des missions du Fonds nickel est donc de lui permettre d'accéder au rang des opérateurs de compensation écologique en province Sud afin qu'il puisse mettre en œuvre les mesures compensatoires pour le compte de chacun des opérateurs miniers, via des contrats/conventions individualisés, mais pour un ensemble de mesures regroupées au sein d'un plan d'actions. Ce plan d'actions a déjà été élaboré.

L'idée générale est de remettre les écosystèmes dégradés ou sensibles sur une trajectoire de rétablissement vers un état considéré comme viable au regard des processus écologiques et évolutifs ainsi que du changement climatique. Le plan d'actions s'appuie sur les concepts, les standards et principes fondamentaux de la compensation écologique énoncés au niveau national et international afin que les mesures compensatoires bénéficient exclusivement à la biodiversité calédonienne et qu'elles apportent une réelle plus-value. Elles sont ainsi envisagées non seulement sur les anciennes mines réhabilitées mais également sur un ensemble de zones contiguës, voisines ou aux alentours, et des typologies d'espaces différentes.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé pour 12 mois, la mesure de régulation de marché STOP concernant les 18 produits suivants :

- thons blancs ou germons (*Thunnus alalunga*) frais ou réfrigérés ;
- thons à nageoires jaunes (*Thunnus albacares*) frais ou réfrigérés ;
- listaos ou bonites à ventre rayé frais ou réfrigérés ;
- thons obèses (*Thunnus obesus*) frais ou réfrigérés ;
- thons rouges (*Thunnus thynnus*) frais ou réfrigérés ;
- thons rouges du sud (*Thunnus maccoyii*) frais ou réfrigérés ;
- autres thons frais ou réfrigérés ;
- thons blancs ou germons (*Thunnus alalunga*) congelés ;
- thons à nageoires jaunes (*Thunnus albacares*) congelés ;
- listaos ou bonites à ventre rayé congelés ;
- thons obèses (*Thunnus obesus*) congelés ;
- thons rouges (*Thunnus thynnus*) congelés ;
- thons rouges du sud (*Thunnus maccoyii*) congelés ;
- autres thons congelés ;
- filets de thons frais ou réfrigérés : Alalunga, albacares, autres thons ;
- thons frais ou réfrigérés sous d'autres formes que le filet ;
- filets de thons congelés : Alalunga, albacares, autres thons ;
- thons frais ou congelés sous d'autres formes que le filet.

Le renouvellement de cette mesure STOP a été demandé par la SAS Pacific Tuna, un des deux transformateurs de produits de la pêche thonière en Nouvelle-Calédonie. Elle est accordée et se justifie notamment en raison de la qualité du thon fourni aux Calédoniens (produit qualitatif, pêche responsable, méthode de traitement spécifique), de l'abondance de la ressource (qui comble 80 % des besoins du marché local), de sa capacité à maintenir une structure essentielle à l'économie calédonienne et à l'emploi.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement de 2 382 300 francs à l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP) relative à la mise en œuvre de l'action de formation « Posture, droits et devoirs de l'aidant numérique ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route d'inclusion numérique de la Nouvelle-Calédonie intitulée « Ensemble pour un numérique inclusif », la formation des acteurs en contact quotidien avec les publics en difficulté face au numérique a été identifiée comme l'une des priorités pour l'année 2025.

En effet, ces professionnels appelés « aidants numériques » (agents d'accueil, assistantes sociales, guichetiers, animateurs socioculturels etc.) sont en première ligne face aux usagers. Or, cette mission d'accompagnement ne relève pas de leur cœur de métier et elle est exercée sans formation spécifique aux bonnes pratiques de la médiation numérique.

Afin de soutenir cette démarche, l'État, représenté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a octroyé à la Nouvelle-Calédonie une enveloppe d'environ 2,4 millions de francs permettant de financer la formation d'au moins 60 personnes assurant des missions de service public de proximité, en vue de les professionnaliser à la posture et aux missions d'aidant numérique.

La mise en œuvre de cette formation a été confiée par convention à l'IFAP, qui assurera la gestion des inscriptions ainsi que la logistique pour les dix sessions de formation organisées en 2025.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement de 1,5 million de francs à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) relative aux actions 2025 de PEPITE NC.

Dans le cadre du Plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est engagé à soutenir les initiatives qui contribuent à la croissance de la Tech notamment, en favorisant et en incitant l'entrepreneuriat.

Dans ce contexte, le Pôle étudiant pour l'innovation le transfert et l'entrepreneuriat de Nouvelle-Calédonie (PEPITE NC) de l'UNC a sollicité une aide du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour participer au financement de ses actions 2025.

Ce soutien financier permettra à PEPITE NC de poursuivre ses actions engagées et d'offrir à un plus grand nombre d'étudiants la possibilité de découvrir l'entrepreneuriat à travers des opérations telles que « La semaine de l'entrepreneuriat », la troisième édition du Créathlon à Bourail en septembre, ainsi que des déplacements à l'international pour les étudiants les plus méritants.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'intervention d'un montant de 100 000 francs au collègue Théodore-Kawa-Braïno de La Foa.

Ces fonds serviront à financer un voyage linguistique en Australie, visant à faire acquérir aux élèves du dispositif ULIS une connaissance approfondie de l'anglais, par la découverte d'une autre culture et par la pratique de la langue en milieu scolaire et professionnel dans un pays anglophone.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué d'une subvention d'intervention de 100 000 francs au lycée professionnel commercial et hôtelier Auguste-Escoffier.

Ces fonds serviront à financer un voyage scolaire au Japon au profit des élèves de première « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » (1STHR).

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2025-93/GNC du 12 février 2025 portant ouverture d'une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des rédacteurs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au corps des rédacteurs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie a été ouverte par un arrêté du 12 février 2025. Suite à une erreur matérielle, il est procédé aux modifications suivantes :

- le nom « centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet » est remplacé par le nom « centre hospitalier du Nord » ;
- sept postes pour la présidente de l'assemblée de la province Sud ;
- un poste pour la présidente du congrès ;
- un poste pour le directeur de l'institut agronomique néo-calédonien.

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier et de Samuel Hnepeune, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) à mener une campagne scientifique nommée KANAMECO dans le parc naturel de la mer de Corail (PNMC).

La campagne en mer KANAMECO constitue l'une des missions du programme d'exploration de la biodiversité calédonienne intitulé « La planète revisitée en Nouvelle Calédonie » (LPR-NC), mené par le MNHN depuis 2016. Cette campagne s'inscrit également dans le cadre du programme de recherche exploratoire Atlasea, dont l'ambition est de produire et de diffuser un grand nombre de génomes complets d'organismes marins.

KANAMECO a ainsi pour objectif de combler les lacunes de connaissance sur la biodiversité marine benthique (animaux ou végétaux qui vivent fixés au sol ou qui se déplacent en rasant le fond comme les crustacés, les mollusques, les annélides, les algues ou les échinodermes), des habitats peu étudiés et isolés du PNMC, situés sur les pentes des monts sous-marins jusqu'à 90 mètres de profondeur. Des prospections scientifiques sont également prévues sur la frange littorale de certains îlots et cayes des plateaux des Chesterfield et Bellona.

Cette campagne permettra de fournir des éléments de réponse aux questionnements scientifiques sur l'endémisme et l'évolution de certains groupes taxonomiques, d'une part et sur des problématiques de conservation et de gestion d'espaces naturels, d'autre part. De plus, les photos sous-marines qui seront acquises en parallèle des prélèvements viendront documenter les habitats des zones explorées.

Les travaux prévus seront réalisés dans le cadre d'une mission de 20 jours menée à bord du navire *Antéa*, sur les plateaux des Chesterfield, Bellona, le banc de Lansdowne et les récifs Fairway. La campagne est programmée du 28 août au 16 septembre 2025, ces dates restant susceptibles d'être modifiées en fonction des aléas météorologiques et techniques.

Pour rappel, l'article 5 de la loi du pays n° 2022-1 du 12 janvier 2022 relative à la protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie dispose que toute activité scientifique menée dans le PNMC est soumise à autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci est délivrée à condition que les activités projetées soient compatibles avec les objectifs fixés par le plan de gestion du parc. De plus, les opérations envisagées seront effectuées à l'intérieur des réserves naturelles et intégrales du Parc, dont l'accès est également soumis à autorisation.

Au visa de Claude Gambey, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2025 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC).

Il est arrêté comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 5 814 424 211 francs équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 2 273 037 481 francs en recettes et 1,5 million de francs en dépenses.

Le budget global 2025 de l'ASSNC, ainsi modifié, est arrêté à la somme de 59 919 817 671 francs répartie comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 56 516 151 449 francs équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : de 3 403 666 222 francs en recettes et 87 731 120 francs en dépenses,

Faisant apparaître un suréquilibre de 3 315 935 102 francs.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **dix** titres de séjour.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un projet de résolution sollicitant l'homologation de la peine d'emprisonnement instituée par la loi du pays portant création du code de la consommation de la Nouvelle-Calédonie (partie législative) et aggravant les sanctions en cas de vente ou prestation de services « à la boule de neige ».

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Alcide Ponga, président du gouvernement

Secteur du droit civil, du transport aérien domestique, du suivi des questions liées au transport aérien international et à la promotion internationale de la Nouvelle-Calédonie ; relations avec les collectivités, le Congrès et le conseil économique, social et environnemental ; sujets en lien avec la francophonie ; stratégie minière ; relations extérieures, sécurité civile.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de la fiscalité, du travail et de l'emploi, de l'énergie et numérique ; sujets liés à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur et à l'audiovisuel ; protection de l'enfance ; sujets liés à la famille et à l'égalité entre les femmes et les hommes ; cause du bien-être animal.

Thierry Santa

Secteurs du budget et des finances ; suivi des contrats de développement ; fonction publique ; suivi des comptes sociaux ; questions liées au handicap et à la dépendance.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteurs de la transition écologique et du changement climatique ; développement durable ; biodiversité ; gestion et valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; politique de l'eau ; transition alimentaire.

Petelo Sao

Secteurs de la construction, de l'habitat et de l'urbanisme ; suivi du patrimoine immobilier et des moyens de la Nouvelle-Calédonie ; innovation technologique et transformation numérique de l'administration ; modernisation de l'action publique ; évaluation des politiques publiques.

Gilbert Tyuienon

Secteurs du transport terrestre et des infrastructures publiques qui y sont liées ; prévention routière ; suivi du « Fonds Nickel ».

Mickaël Forrest

Secteurs de la jeunesse, des sports et de la culture ; suivi des questions liées à la citoyenneté.

Samuel Hnepeune

Questions liées aux affaires maritimes ; infrastructures maritimes, portuaires et aéroportuaires ; questions liées à la recherche et à la valorisation des ressources naturelles ; formation professionnelle.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; pilotage et suivi du Fonds d'électrification rurale.

Claude Gambey

Secteurs de la santé et de la protection sociale ; suivi du plan Do Kamo « Être épanoui » ; politique de solidarité ; affaires coutumières et relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers en lien avec le président du gouvernement.